



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-01

APPROBATION DE LA CREATION ET DU PROJET DE STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DES GETS

Annexe 1

Monsieur le Maire,

RAPPELLE la délibération en date du 12 février 2024 par laquelle le Conseil municipal a

- Approuvé le principe de la délégation de service public pour la gestion des services touristiques pour la période 2024-2039,
- Approuvé le lancement de la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des services touristiques pour la période 2024-2039, sous la forme d'une délégation « in house » à la société publique locale en cours de constitution avec la commune de Verchaix,

EXPOSE que Société Publique Locale exercera ses activités exclusivement sur le territoire des communes actionnaires pour leur compte exclusif et sur la base d'une convention conclue avec le groupement d'autorité concédante constitué entre les deux Communes de Les Gets et Verchaix.

PRESENTE et donne lecture des statuts de la SPL, dont les principales dispositions sont les suivantes :

- **DENOMINATION** : « SOLEGETS »,
- **OBJET** :
 - La gestion, l'exploitation, la mise en valeur par tout moyen, par voie de concession, d'affermage ou sous toute autre forme de convention, de toutes les activités touristiques et de loisirs d'intérêt général pour le compte de ses Actionnaires.
 - La conception, le financement et la réalisation des investissements nécessaires à la conduite des politiques touristiques des Actionnaires ;
 - La gestion et l'exploitation des différentes activités touristiques et de loisirs, suivantes :
 - Le service public des remontées mécaniques (été et hiver) et du domaine skiable (piste de ski alpin, activités nordiques, les installations de neige de culture y compris, les retenues collinaires, secours sur piste, damage, consignes à ski...) relevant du territoire des communes des Gets et de Verchaix, ainsi que le cas échéant des activités de diversification exercées à partir des installations de remontées mécaniques et à l'intérieur du périmètre ;
 - Le bike park et pistes de VTT ;
 - Le golf et son restaurant ;
 - Les tennis ;
 - La patinoire ;
 - Le lac de baignade et ses équipements ludiques, le restaurant ;
 - La halte-garderie ;
 - Le poney-club ;
 - La luge 4 saisons et son snack ;
 - La centrale de réservation ;
 - Le parking souterrain des Chavannes ;
 - Les équipements et services liés à la pratique du ski nordique ;
 - L'exploitation de tout équipement touristique, sportif, culturel ou récréatif implanté sur le territoire des Actionnaires ;
 - L'entretien et le renouvellement des installations nécessaires à la réalisation des activités touristiques ;
 - La communication et la promotion des activités en collaboration avec les autres acteurs touristiques de la station (office de tourisme, etc.) ;
 - Le conseil de ses Actionnaires dans le champ de son objet statutaire.
 - Plus généralement, la Société pourra accomplir toute action, notamment immobilière ou financière, pouvant se rattacher à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.
- **SIEGE SOCIAL** : Maison des Gets – 61 Route du Front de Neige 74260 Les Gets.
- **DUREE** : 99 années,

- **CAPITAL** : 3 000 000 euros, divisé en 30.000 actions de 100 Euros chacune, réparties ainsi qu'il suit :
 - Commune des Gets : Capital de 2 940 000 €, soit 29 400 actions.
 - Commune de Verchaix : Capital de 60 000 €, soit 600 actions.
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION** : composé de 7 membres :
 - Six administrateurs désignés par la Commune des Gets,
 - Un administrateur désigné par la Commune de Verchaix.

INVITE le Conseil municipal :

- A approuver la constitution de la SPL « SOLEGETS » ;
- A approuver les statuts de la SPL « SOLEGETS » ;
- A désigner les représentants de la Commune au conseil d'administration de la SPL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VU les dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés Publiques Locales,

VU le projet des statuts de la société SPL « SOLEGETS »,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE la constitution de la Société Publique Locale SOLEGETS, avec une participation de la Commune des Gets au capital de 98 %, soit 2 940 000 €.

APPROUVE les statuts de la société publique locale « SOLEGETS » tels qu'il lui en a été donné lecture et tels que joints à la présente délibération.

APPROUVE, plus précisément, la part de capital à souscrire par la Commune, soit la somme de 2 940 000 euros représentant 29 400 actions sur les 30.000 actions de 100 Euros chacune composant le capital de la société.

DECIDE de désigner en qualité d'administrateur de la SPL, représentant la Commune, et ce pour la durée de leurs mandats électifs :

- BERGOEND Simon, 1^{er} Adjoint,
- VINET Philippe, 3^e Adjoint,
- MUGNIER Michel, Conseiller municipal,
- BERGOEND Myriam, Conseillère municipale,
- DUCRETTET Olivier, Conseiller municipal,
- HOMINAL Pierre, Conseiller municipal.

DECIDE de désigner en qualité de représentant de la Commune à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL :

- ANTHONIOZ Henri, Maire

AUTORISE les représentants de la Commune à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la Société « SOLEGETS » (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.),

CONFERE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet d'ordonner le versement de la part de capital souscrite par la Commune dans les proportions ci-dessus indiquées.

CONFERE tous pouvoirs à Monsieur Simon BERGOEND à l'effet de signer les statuts de la société « SOLEGETS » et toutes pièces de constitution y afférentes.

APPROUVE que les dépenses annuelles d'investissement correspondant aux fonds libérés pour la capitalisation de la future SPL « SOLEGETS » seront imputées au chapitre 26, nature 261, du budget annexe Remontées Mécaniques et Activités Touristiques et sous réserve de l'inscription des crédits au budget annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-02

MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES SERVICES TOURISTIQUES POUR LA PERIODE 2024-2039

Dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion des services touristiques pour la période 2024-2039, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de modifier les membres de la commission de DSP.

L'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, définit la CDSP et encadre ses modalités de composition, d'élection et de fonctionnement.

La CDSP se compose du maire ou son représentant président et de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres suppléants sont élus en nombre égal à celui des titulaires, selon les mêmes modalités.

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

Ce mode de scrutin s'inscrit dans le principe de représentation proportionnelle défini par le troisième alinéa de l'article L. 2121-22 du CGCT, selon lequel : « Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Les listes de candidats doivent être en principe issues des listes présentées aux élections municipales.

L'élection des membres de la commission de délégation de service public se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la CDSP (article L.2121-21 du CGCT).

Cette commission de Délégation de Service Public (CDSP) aura, pour la Délégation de Service Public, à :

- Examiner et analyser les dossiers de candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L 5212-1 à L 5212-5 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;
- Etablir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat ;
- Emettre un avis sur les offres analysées ;
- Emettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % passé par la collectivité au-dessus d'un certain montant.

La liste de candidats suivante a été présentée par les Conseillers Municipaux :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Stéphanie PERNOLLET	Laurence TRICOU
Isaline ANTHONIOZ	Laetitia ANTHONIOZ
Gael DEGOUT	Mireille MARTEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret.

ABROGE la délibération n°DCM2024-02-03B du 12 février 2024.

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres titulaires et suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public pour la gestion des services touristiques pour la période 2024-2039.

Le Secrétaire de séance
Simon BERGOEND



Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-03

RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de recruter des agents temporaires au Centre Technique Municipal, au service eau-assainissement et à la Police Municipale, en renfort, pour la saison estivale 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE de recruter temporairement des agents, en raison du travail important en matière d'environnement/espaces verts, entretien des bâtiments, conduite des engins et petits trains, ainsi que des agents de surveillance de la voie publique et des agents pour le service Eau-Assainissement.

SERVICES	Nombre d'agents à recruter	Durée des contrats (en principe)
ESPACES VERTS	3	13-05 au 31-10-2024
ENTRETIEN MASSIFS	1	13-05 au 31-10-2024
POLYVALENT PEINTURE	2	13-05 au 31-10-2024
POLYVALENT- FESTIVITES	1	13-05 au 31-10-2024
GESTION PARC DES VELOS	1	13-05 au 30-11-2024
MENUISERIE	1	13-05 au 31-10-2024
CONDUITE PETITS TRAINS	1	21-06 au 09-09-2024
POLICE MUNICIPALE	1	24-06 au 13-09-2024
EAU-ASSAINISSEMENT	2	13-05 au 31-10-2024
ADMINISTRATIF	1	01-07 au 31-08-2024
LA RUCHE	8	15-06 au 09-09-2024

DECIDE que les niveaux de recrutement, de rémunération et de temps de travail, seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et du profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

DECIDE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement et de signer les contrats à durée déterminée.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-04

Z.A.E DES LANCHES – PASSATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

Conformément aux accords initiaux liés à la réalisation de la Z.A.E des Lanches, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de passer un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans entre la commune des Gets, propriétaire des terrains, et la CCHC, compétente pour la réalisation des travaux. Ce bail porterait sur les parcelles E1, E2, E10 et E1640 pour une contenance totale de 2 057 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE de passer un bail emphytéotique, sous condition de l'intégration d'un droit de préférence et du droit de veto de la commune sur la durée de 99 ans, avec la communauté des communes du Haut-Chablais, ci annexé.

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

DEMANDE à revoir le permis aménager de la ZAE des Lanches afin de supprimer les logements de fonction.

CHARGE Monsieur le Maire des différentes formalités à accomplir.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-05

ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE AU LIEUDIT « LA GRANGE NEUVE » POUR LA CREATION DU CONTOURNEMENT DES ECOLES

Monsieur le Maire expose :

La commune des Gets souhaite réaliser un contournement des écoles. Ce projet a pour objectif de créer des places de stationnement répondant ainsi aux nombres attentes sur le secteur des écoles. Ces nouvelles places contribueront à désengorger les abords des écoles et offriront ainsi un environnement plus sécurisé pour nos enfants. De plus, ce projet permettra de faciliter l'accès à la future crèche prévue dans notre commune par la CCHC.

Il propose d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée « LA GRANGE NEUVE » situées en emplacement réservé et en zone Ne sur le PLUi-H. La parcelle de terrain est cadastrée C2462 d'une superficie de 1021 m².

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

L'acquisition sera à réaliser auprès de la succession de Monsieur Alain ANTHONIOZ.

A cet effet, la commune des Gets s'est rapprochée des héritiers en vue d'acquérir le terrain précité dont la situation géographique, à proximité des écoles, constitue un enjeu primordial pour répondre au futur contournement.

A l'issue des négociations engagées, il vous est proposé d'acquérir ce terrain, libre de toute occupation, au prix de 30 630 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'acquisition par la commune, au prix de 30 630 € du terrain situé « LA GRANGE NEUVE » et cadastré C2462 d'une superficie de 1021 m² pour la réalisation du contournement des écoles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.

DESIGNE Maître Clément JACQUIER – Notaire – 76 Allée du Plan d'Avoz 74430 Saint Jean D'Aulps pour rédiger l'acte de vente au profit de la commune des Gets.

PREND en charge les frais inhérents à l'acte et inscrit la dépense au compte 2112 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-06

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES (GAC) PLENEY, NYON, CHAMOSSIÈRE ET CHARNIAZ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération n°DCM2022-12-14 du 12 décembre 2022 approuvant la convention de groupement d'autorités concédantes avec les Communes de Morzine et de Verchaix afin de pouvoir unifier dans un seul et même contrat l'exploitation et la gestion des domaines skiables des secteur du Pleney, de Nyon, de Chamossière et de la Charniaz qui se situent sur le territoire des trois communes.

Il rappelle que la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaire à la conclusion de ce contrat a été lancée et que la commission de DSP du GAC devra se réunir prochainement pour agréer les candidatures et formuler un avis sur les offres.

Il précise que l'article 3.4 de la convention de groupement prévoit que la commission de DSP est composée d'un représentant, élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la commission de DSP de chaque membre du groupe qui dispose d'une telle commission, sinon Un représentant pour chacun des autres membres du groupement, désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Monsieur le Maire indique que la commune des Gets ne dispose pas d'une telle commission. De ce fait, il propose de désigner deux représentants de la commune au sein de la commission de DSP du GAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VU la convention de groupement d'autorités concédantes pour les secteurs Pleney, Nyon, Chamossière, Charniaz et notamment son article 3.4 fixant la composition de la commission de DSP du GAC.

VU l'article 1411-5-1 du CGCT relatif aux groupements d'autorités concédantes,

DESIGNE les représentants de la commune au sein de la commission de DSP du GAC :

- Représentant titulaire : Monsieur Pierre HOMINAL ;
- Représentant suppléant : Madame Laurence TRICOU.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-07

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX « MAISON DES GETS – RESTRUCTURATION INTERIEURE »

Dans le cadre du marché de travaux « maison des Gets – restructuration intérieure », la commune a transmis la publicité en appel d'offres ouvert le 26 janvier 2024 auprès du BOAMP, du JOUE et auprès du Dauphiné Libéré.

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 26 février 2024 à 12h00 pour remettre une candidature et une offre.

Ce marché de fournitures compte 13 lots. La Commune a reçu dans les délais 29 offres. Il est précisé que le lot 09 : Structure métallique – Serrurerie est infructueux en l'absence de candidature remise.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 07 mars 2024, a choisi les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'Offre en € HT
01	Démolition – Gros œuvre	FSM	99 830,50 €
02	Charpente – Couverture	Prawood	55 884,50 €
03	Menuiseries extérieures bois – vitrerie	Nuovalu	28 254,00 €
04	Menuiseries intérieures Bois - Agencement	Vergori	136 166,50 €
05	Cloisons – Doublages – Faux plafonds	Bonglet	113 885,00 €
06	Chapes – Carrelages – Faïences	Gabrieli	20 361,00 €
07	Revêtements de Sols Souples	Laporte	24 721,00 €
08	Peintures intérieure et extérieure	Plantaz	52 314,00 €
10	Portes automatiques et à tambour	Axed	137 770,00 €
11	Chauffage – Plomberie	SAS Muffat Pierre Yves	57 415,94 €
12	Electricité	EIB	78 155,39 €
13	Ventilation	APL'CS	56 818,49 €
TOTAL HT			861 576,32 €
TOTAL TTC			1 033 891,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VALIDE l'avis de commission d'Appel d'Offres, en date du 7 mars 2024, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la restructuration intérieure de la maison des Gets :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise retenue	Montant en € HT
01	Démolition – Gros œuvre	FSM	99 830,50 €
02	Charpente – Couverture	Prawood	55 884,50 €
03	Menuiseries extérieures bois – vitrerie	Nuovalu	28 254,00 €
04	Menuiseries intérieures Bois - Agencement	Vergori	136 166,50 €
05	Cloisons – Doublages – Faux plafonds	Bonglet	113 885,00 €
06	Chapes – Carrelages – Faïences	Gabrieli	20 361,00 €
07	Revêtements de Sols Souples	Laporte	24 721,00 €
08	Peintures intérieure et extérieure	Plantaz	52 314,00 €
10	Portes automatiques et à tambour	Axed	137 770,00 €
11	Chauffage – Plomberie	SAS Muffat Pierre Yves	57 415,94 €
12	Electricité	EIB	78 155,39 €
13	Ventilation	APL'CS	56 818,49 €
TOTAL HT			861 576,32 €
TOTAL TTC			1 033 891,58 €

DECLARE infructueux le lot 09 : Structure métallique – Serrurerie en l'absence de candidature remise et D'AUTORISER Monsieur le Maire à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sous réserve de l'Article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants pour la restructuration intérieure de la maison des Gets.

DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget principal 2024.

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-08

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX « AMENAGEMENT D'UN TOURNE A GAUCHE SUR LA RD 902 »

Dans le cadre du marché de travaux « Aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 902 », la commune a transmis la publicité en appel d'offres ouvert le 31 janvier 2024 auprès du BOAMP, du JOUE et auprès du Dauphiné Libéré.

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 1 mars 2024 à 12h00 pour remettre une candidature et une offre.

Ce marché de fournitures compte 3 lots. La Commune a reçu dans les délais 4 offres.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 07 mars 2024, a choisi les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'Offre en € HT
01	Terrassement - Réseaux	Barlet TP	281 795,91 €
02	Bordures - enrobés	Colas	187 357,20 €
03	Mobilier - espaces verts - signalisation	Groupeement Millet Aximum	37 789,20 €
TOTAL HT			506 942,31 €
TOTAL TTC			608 330.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VALIDE l'avis de commission d'Appel d'Offres, en date du 7 mars 2024, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la restructuration intérieure de la maison des Gets :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise retenue	Montant en € HT
01	Terrassement - Réseaux	Barlet TP	281 795,91 €
02	Bordures - enrobés	Colas	187 357,20 €
03	Mobilier - espaces verts - signalisation	Groupeement Millet Aximum	37 789,20 €
TOTAL HT			506 942,31 €
TOTAL TTC			608 330.77 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants pour l'Aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 902.

DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget principal 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-09

REMBOURSEMENT DES BONS D'ACTIVITES

Il est fait part à l'assemblée de demande de subventions au titre de l'année 2024.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'octroyer la subvention suivante compte tenu de la nature des projets et activités qui présentent un réel intérêt pour la population, à savoir :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT TOTAL
Association Ski Club Les Gets Compétition	11 064 €
TOTAL	11 064 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

DECIDE d'octroyer la subvention énumérée ci-dessus aux associations concernées

PRELEVE la dépense à l'article 65748 du Budget Communal pour un montant de 11064.00 euros

DONNE toute délégation utile au Maire pour signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 10

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: MMES ET MM. MARTEL Mireille, MUGNIER Michel, DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 10

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-10

CONVENTION DE PARTENARIAT COUPE DU MONDE UCI WORLDS SERIES EDITION 2024

Annexe 2

Madame MARTEL Mireille sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur MUGNIER Michel sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire expose que le Département de la Haute-Savoie a sollicité la commune des Gets dans le cadre de l'organisation des épreuves de Coupe du monde de VTT du 5 au 7 juillet 2024 en Haute-Savoie.

La station Les Gets accueillera les épreuves de : Downhill (DHI) (descente), cross-country short track (XCC) et cross-country olympique (XCO).

La participation communale est estimée à 200.000,00 €

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

Par ailleurs, DSE et ESO, sociétés du Groupe Warner Bros. Discovery group, sont respectivement les promoteurs exclusifs du UCI Mountain Bike World Cup (the UCI MTB) et de l'Enduro World Series (EWS).

La station Les Gets bénéficiera de 250.000 € de visibilité média sur les plateformes de Warner Bros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

CONVENTIONNE avec le Département de la Haute-Savoie afin d'encadrer les modalités de versement de la participation communale à ces frais d'organisation à hauteur de 200 000,00 €

CONVENTIONNE avec l'Office de Tourisme Les Gets afin d'organiser cet évènement touristique et sportif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions, sur le modèle de celle de l'année dernière (jointe Annexe 2) fixant les modalités de participation, les obligations d'organisation et de visibilité.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-11

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DU PRESBYTERE EN MEDIATHEQUE

Madame MARTEL Mireille revient dans la salle et prend part au vote.

Monsieur MUGNIER Michel revient dans la salle et prend part au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

CONSIDERANT l'intérêt de demander une subvention auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des travaux de réhabilitation du presbytère en médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le plan de financement des travaux de réhabilitation du presbytère en médiathèque, suivant :

DÉPENSES TRAVAUX	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT	TAUX
Travaux Médiathèque	2.586.265,00 €	DRAC	1.034.506,00 €	40 %
		Commune – Autofinancement	1.551.759,00 €	60 %
TOTAL	2.586.265,00 €	TOTAL	2.586.265,00 €	

SOLLICITE l'aide de la DRAC Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation des travaux de réhabilitation du presbytère en médiathèque pour un montant de 1.034.506,00 €, soit au taux de 40 %.

DEMANDE à la DRAC Auvergne Rhône Alpes l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-12

APUREMENT TITRES DE RECETTES PRESCRITS – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un état des lieux des restes à recouvrer a été réalisé par le service de gestion comptable de Thonon-les-Bains. Il a fait apparaître des titres prescrits à hauteur de 192 615,27 € pour les années 1996 à 2016.

Les actions en recouvrement n'ayant pas pu aboutir (montants inférieurs aux seuils de poursuites, poursuites inopérantes...), le conseil municipal a décidé, dans sa délibération n°2021-168 du 6 décembre 2021, d'apurer les titres prescrits à hauteur de 192 615,27 € pour les années 1996 à 2016, sur cinq années à compter de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

CONSTATE que les titres restant à recouvrer sur les années 2004-2005-2006-2007 sont désormais prescrits, les actions en recouvrement n'ayant pas pu aboutir (montants inférieurs aux seuils de poursuites, poursuites inopérantes...).

DECIDE d'apurer les titres de recettes non recouvrés suivant liste dressée par Mme la Responsable du Service de Gestion Comptable de THONON-LES-BAINS correspondant aux exercices 2013 à 2014 sur le budget Principal, dont le montant s'élève à la somme de 38 102,58 € ;

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 65888 « autres charges de gestion courantes » du budget principal 2024 ;

DONNE toute délégation utile au Maire pour signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-13

VOTE DES COMPTES DE GESTION DRESSES PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Après rapprochement des comptes de gestion du comptable public et des comptes administratifs, il apparaît que les comptes de gestion présentent des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver les comptes de gestion 2023 des budgets suivants conformément au tableau ci-joint :

- Budget Principal
- Budget Annexe Eau et Assainissement
- Budget Annexe Remontées Mécaniques et Activités touristiques.

Les résultats d'exécution du budget principal et des budget annexes des comptes de gestion 2023 sont les suivants :

Libellés	Résultat de clôture 2022	Affectation N-1	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat	Résultat de clôture 2023
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement (En Euros TTC)	- 82.331,00 €		1.364.333,64 €		1.282.002,64 €
Fonctionnement (En euros TTC)	2.893.585,16 €	2.893.585,16 €	738.672,77 €		738.672,77 €
Total	2.811.254,16 €	2.893.585,16 €	2.103.006,41 €		2.020.675,41 €
EAU ET ASSAINISSEMENT					
Investissement (En euros HT)	-398.810,11 €		1.405.095,28 €		1.006.285,17 €
Exploitation (En Euros HT)	1.936.791,48 €	1.936.791,48 €	773.466,13 €		773.466,13 €
Total	1.537.981,37 €	1.936.791,48 €	2.178.561,41 €		1.779.751,30 €
REMONTÉES MECANIQUES ET ACTIVITES TOURISTIQUES					
Investissement (en Euros HT)	-1.658.355,37 €		-1.719.035,99 €		-3.377.391,36 €
Exploitation (En Euros HT)	3.021.672,25 €	3.021.672,25 €	4.197.027,46 €		4.197.027,46 €
Total	1.363.316,88 €	3.021.672,25 €	2.477.991,47€		819.636,10 €
TOTAL	5.712.552,41 €	7.852.048,89 €	6.759.559,29 €		4.620.062,81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE les comptes de gestion 2023 du comptable public, conformément au tableau ci-dessus,

CONSTATE l'accord du comptable public sur les identités de valeurs entre le compte administratifs 2023 et les indications du compte de gestion relatives :

- Aux reports à nouveau,
- Au résultat d'exploitation de l'exercice,
- Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 11

PRESENTS : MMES ET MM. BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: MME ET MM. ANTHONIOZ Henri, DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 11

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-14

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Annexe 3

Le Maire présente le compte administratif, puis quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour l'exercice budgétaire 2023, le compte administratif du Budget Principal fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement réalisées	9.553.189,92 €
Recettes de fonctionnement réalisées	10.291.862,69 €
Solde d'exécution excédentaire	738.672,77 €
Résultat reporté de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat de clôture excédentaire	738.672,77 €

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement réalisées	4.556.186,92 €
Recettes d'investissement réalisées	5.920.520,56 €
Solde d'exécution excédentaire	1.364.333,64 €
Résultat reporté de l'exercice 2022	- 82.331,00 €
Résultat de clôture excédentaire	1.282.002,64 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	
Fonctionnement	738.672,77 €
Investissement	1.282.002,64 €
Résultat cumulé excédentaire	2.020.675,41 €

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser, qui seront reportés au budget primitif 2024 de la commune des Gets, ces derniers s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	614.073,07 €
Recettes	295.014,56 €
Solde déficitaire	- 319.058,51 €

Soit un excédent cumulé d'investissement qui ressort à **962.944,13 €**.

Le résultat cumulé excédentaire s'établit à 1.701.616,90 €

En l'absence de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VALIDE les opérations enregistrées au compte administratif du budget principal de l'année 2023 ;

ACCEPTE les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire de l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-15

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire revient dans la salle et prend part au vote.

Après adoption du compte administratif 2023, il est proposé d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal, de la manière suivante :

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 doit en priorité couvrir le besoin en financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses (a)		9.553.189,92 €
Recettes (b)		10.291.862,69 €
Résultat de fonctionnement (c) = (b-a)		738.672,77 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)		0,00 €
Résultat de clôture 2023 (e) = (c+d)		738.672,77 €
INVESTISSEMENT :		
Recettes	Recettes N (a)	5.920.520,56 €
	Excédent N-1 d'investissement (b)	0,00 €
	Recettes totales (c)	5.920.520,56 €
Dépenses	Dépenses N (d)	4.556.186,92 €
	Déficit N-1 investissement (e)	82.331,00 €
	Dépenses totales (f) = (d+e)	4.638.517,92 €
Solde d'exécution (g) = (c-f)		1 282 002,64 €
Restes à réaliser	Recettes	295.014,56 €
	Dépenses	614.073,07 €
	Solde (h)	- 319.058,51 €
Surfinancement de l'investissement (i) = (g+h)		962 944,13 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

RESULTATS DE CLOTURE 2023	
Excédent de fonctionnement	738.672,77 €
Surfinancement de financement de l'investissement (avec RAR)	962 944,13 €
Résultat global de clôture	1.701.616,90 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR BP 2024	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté recette d'investissement)	738.672,77 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 Report à nouveau (recettes)	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Excédent, recettes)	1.282.002,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

D'AFFECTER le résultat de l'exercice 2023 sur le BP 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR BP 2024	
Au compte 1068 (recettes d'investissement)	738.672,77 €
Reporté au chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement)	0,00 €
Reporté au chapitre 001 Excédent d'investissement reporté (recettes d'investissement)	1.282.002,64 €

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-16

VOTE DE LA FISCALITE LOCALE 2024

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux 2024 relatifs à la fiscalité locale, intégrant le taux de taxe d'habitation (TH) qui désormais, à l'issue de la réforme, ne concerne plus que les résidences secondaires et les logements vacants.

Sur ces bases, et suivant l'avis de la commission des Finances, le conseil municipal est invité à se prononcer sur une augmentation de +2.5 % des taux de fiscalité 2024 par rapport à 2023, comme détaillé ci-dessus :

	Pour rappel Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation (TH)	18,62 %	19,09 %
Taxe foncière bâti (TFB)	24,70 %	25,32 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	80,25 %	82,26 %

VU l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

D'ADOPTER les taux de la fiscalité locale pour 2024, comme suit :

	TAUX 2024
Taxe d'habitation (TH)	19,09 %
Taxe foncière bâti (TFB)	25,32 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	82,26 %

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-17

CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales peuvent utiliser deux techniques :

- 1- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- 2- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les budgets de projets valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

La procédure des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, Subvention, autofinancement, emprunt.

Il est précisé que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent un allègement du budget et une présentation plus simple.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, réparation dans le temps) et de rigueur.

Il convient de délibérer pour mettre en place cette procédure pour :

- le réaménagement de la maison des Gets ;
- la maison médicale.

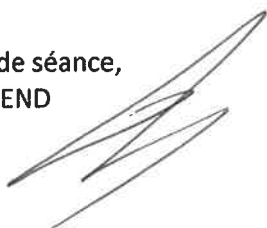
AP 202401 : REAMENAGEMENT DE LA MAISON DES GETS			
Libellé	Montant AP	Montant des Crédits de Paiement	
		2024	2025
Dépenses	1.472.012,00 €	977.609,00 €	494.403,00 €

AP 202402 : MAISON MEDICALE					
Libellé	Montant AP	Montant des Crédits de Paiement			
		2024	2025	2026	2027
Dépenses	3.468.200,00 €	138.200,00 €	999.000,00 €	1.665.000,00 €	666.000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiements (CP) ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-18

REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Dans le cadre de la gestion pluriannuelle de ses investissements, le Conseil Municipal, a validé la création d'Autorisations de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour trois opérations :

- La mise en place de la vidéoprotection,
- Le renouvellement du matériel de déneigement,
- La réhabilitation du presbytère en médiathèque.

AP 202301 : Mise en place de la vidéoprotection					
Exercice de début d'AP : 2023					
Montant initial de l'AP : 379.580,00 €					
MONTANT AP 2023	REVISION DE L'AP 2024	MONTANT DE L'AP AJUSTEE EN 2024	REALISE ANTERIEUR AU 01/01/2024	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT	
				2024	2025
379.580,00 €	- 20.924,00 €	358.656,00 €	28.656,00 €	200.000,00 €	130.000,00 €

AP 202302 : Renouvellement du matériel de déneigement						
Exercice de début d'AP : 2023						
Montant initial de l'AP : 675.000,00 €						
MONTANT AP 2023	REVISION DE L'AP 2024	MONTANT DE L'AP AJUSTEE EN 2024	REALISE ANTERIEUR AU 01/01/2024	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT		
				2024	2025	2026
675.000,00 €	213.792,00 €	888.792,00 €	0,00 €	418.792,00 €	400.000,00 €	70.000,00 €

AP 202303 : Réhabilitation du Presbytère en médiathèque						
Exercice de début d'AP : 2023						
Montant initial de l'AP : 3.310.000,00 €						
MONTANT AP 2023	REVISION DE L'AP 2024	MONTANT DE L'AP AJUSTEE EN 2024	REALISE ANTERIEUR AU 01/01/2024	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT		
				2024	2025	2026
3.310.000,00 €	289.418,00 €	3.599.418,00 €	0,00 €	102.000,00 €	1.241.407,00 €	2.256.011,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE :

- L'augmentation des crédits des AP suivantes : à hauteur de :
 - 202302 213.792,00 €
 - 202303 289.418,00 €
- La diminution des crédits de l'AP suivant : à hauteur de :
 - 202301 20.924,00 €
- La nouvelle répartition des CP suivant les échéanciers détaillés ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-19

SUPPRESSION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

CONSIDERANT la délibération du 10 avril 2023 approuvant la création de l'autorisation de programme N°202304 : Création d'un transport urbain au Vieux Chêne et considérant les derniers éléments de programmation pour le budget 2024 à 2026.

Tout comme les révisions, les clôtures d'Autorisations de Programmes (AP) / Crédits de Paiement (CP) ne peuvent avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du budget primitif 2024 est donc l'occasion d'effectuer cette clôture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la réduction et la clôture de l'Autorisation de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) pour la création d'un transport urbain au Vieux Chêne.

AP 202304 : CREATION D'UN TRANSPORT URBAIN AU VIEUX CHENE							
Exercice de début d'AP : 2023							
Montant initial de l'AP : 7.735.958,00 € TTC							
Montant AP 2023	Révision de l'AP 2024	Montant de l'AP ajustée en 2024	Réalisé antérieur au 01/01/2024	Montant des Crédits de Paiement			
				2024	2025	2026	2027
7.735.958,00 €	- 7.735.958,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-20 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif 2024 arrêté aux chiffres suivants :

Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le 1068)		
	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	6.854.068,93 €	5.891.124,80 €
Reports		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	614.073,07 €	295.014,56 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	1.282.002,64 €
	=	=
Total de la section d'investissement	7.468.142,00 €	7.468.142,00 €

Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	10.365.272,00 €	10.365.272,00 €
Reports		
Reste à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
	=	=
Total de la section de fonctionnement	10.365.272,00 €	10.365.272,00 €
TOTAL DU BUDGET		
	17.833.414,00 €	17.833.414,00 €

Le montant total du budget 2024 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à **17.833.414,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE les propositions budgétaires présentées en sections de fonctionnement et d'investissement ;

VOTE les opérations d'équipement n°202301, 202302, 202303, 202401 et 202402.

AUTORISE Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

REPREND les restes à réaliser de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 11

PRESENTS : MMES ET MM. BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 11

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-21

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le compte administratif du budget annexe eau et assainissement, puis quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour l'exercice budgétaire 2023, le compte administratif du Budget annexe Eau et Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation réalisées	2.034.827,63 €
Recettes d'exploitation réalisées	2.808.293,76 €
Solde d'exécution excédentaire	773.466,13 €
Résultat reporté de l'exercice 2022	0,00 €
Résultat de clôture excédentaire	773.466,13 €

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement réalisées	1.261.455,22 €
Recettes d'investissement réalisées	2.666.550,50 €
Solde d'exécution excédentaire	1.405.095,28 €
Résultat reporté de l'exercice 2022	- 398.810,11 €
Résultat de clôture excédentaire	1.006.285,17 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	
Exploitation	773.466,13 €
Investissement	1.006.285,17 €
Résultat cumulé excédentaire	1.779.751,30 €

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser, qui seront reportés au budget primitif 2024 Eau et Assainissement, ces derniers s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	97.030,09 €
Recettes	45.000,00 €
Solde déficitaire	- 52.030,09 €

Soit un excédent cumulé d'investissement qui ressort à 954.255,08 €.

Le résultat cumulé excédentaire s'établit à 1.727.721,21 €.

En l'absence de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VALIDE les opérations enregistrées au compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement de l'année 2023 ;

ACCEPTE les résultats des sections d'exploitation et d'investissement de l'exercice budgétaire de l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-22

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire revient dans la salle et prend part au vote.

Après adoption du compte administratif 2023, il est proposé d'affecter les résultats de la section d'exploitation et d'investissement pour le budget annexe Eau et Assainissement, de la manière suivante :

Le résultat de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2023 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2023 de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR BP 2024	
Au compte 1068 (recettes d'investissement)	773.466,13 €
Reporté au chapitre 002 Excédent d'exploitation reporté (recettes d'exploitation)	0,00 €
Reporté au chapitre 001 Excédent d'investissement reporté (recettes d'investissement)	1.006.285,17 €

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024
Le Maire
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12
M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-23

VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget annexe Eau et Assainissement 2024 arrêté aux chiffres suivants :

CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y COMPRIS LE 1068)		
	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	2.778.029,91 €	1.823.774,83 €
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	97.030,09 €	45.000,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	1.006.285,17 €
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2.875.060,00 €	2.875.060,00 €

CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	2.763.518,00 €	2.763.518,00 €
REPORTS		
Reste à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00 €	0,00 €
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2.763.518,00 €	2.763.518,00 €
TOTAL DU BUDGET	5.638.578,00 €	5.638.578,00 €

Le montant total du budget annexe eau et assainissement 2024, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à **5.638.578,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE les propositions budgétaires présentées en sections d'exploitation et d'investissement ;

REPREND les restes à réaliser de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 11

PRESENTS : MMES ET MM. BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 11

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-24

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIKES ET ACTIVITES TOURISTIQUES

Le Maire présente le compte administratif, puis quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour l'exercice budgétaire 2023, le compte administratif du budget annexe Remontées mécaniques et activités touristiques fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation réalisées	1.472.169,77 €
Recettes d'exploitation réalisées	5.669.197,23 €
Solde d'exécution excédentaire	4.197.027,46 €
Résultat reporté de l'exercice 2022	0,00 €

Résultat de clôture excédentaire	4.197.027,46 €
---	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement réalisées	6.018.034,56 €
Recettes d'investissement réalisées	4.298.998,57 €
Solde d'exécution déficitaire	- 1.719.035,99 €
Résultat reporté de l'exercice 2022	- 1.658.355,37 €
Résultat de clôture déficitaire	- 3.377.391,36 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	
Exploitation	4.197.027,46 €
Investissement	- 3.377.391,36 €
Résultat cumulé excédentaire	819.636,10 €

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser, qui seront reportés au budget primitif 2024
 Remontées mécaniques et activités touristiques, ces derniers s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	728.517,36 €
Recettes	521.309,00 €
Solde déficitaire	- 207.208,36 €

Soit un déficit cumulé d'investissement qui ressort à 3.584.599,72 €

Le résultat cumulé excédentaire s'établit à 612.427,74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VALIDE les opérations enregistrées au compte administratif du budget annexe Remontées mécaniques et activités touristiques de l'année 2023 ;

ACCEPTE les résultats des sections d'exploitation et d'investissement de l'exercice budgétaire de l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme,
 Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
 Simon BERGOEND

Le Maire,
 Henri ANTHONIOZ






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-25

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET REMONTEES MECANIQUES ET ACTIVITES TOURISTIQUES

Le Maire revient dans la salle et prend part au vote.

Après adoption du compte administratif 2023, il est proposé d'affecter les résultats de la section d'exploitation et d'investissement pour le budget annexe Remontées Mécaniques et activités touristiques, de la manière suivante :

Le résultat de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2023 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2023 de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

EXPLOITATION :	
Dépenses (a)	1.472.169,77 €
Recettes (b)	5.669.197,23 €
Résultat d'exploitation c) = (b-a)	4.197.027,46 €
Résultat d'exploitation reporté N-1 (d)	0,00 €

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

Résultat de clôture 2023 (e) = (c+d)	4.197.027,46 €
---	-----------------------

INVESTISSEMENT :		
Recettes	Recettes N (a)	4.298.998,57 €
	Excédent N-1 d'investissement (b)	0,00 €
	Recettes totales (c)	4.298.998,57 €
Dépenses	Dépenses N (d)	6.018.034,56 €
	Déficit N-1 investissement (e)	1.658.355,37 €
	Dépenses totales (f) = (d+e)	7.676.389,93 €
Solde d'exécution (g) = (c-f)		- 3 377 391,36 €
Restes à réaliser	Recettes	521.309,00 €
	Dépenses	728.517,36 €
	Solde (h)	- 207.208,36 €
Besoin de financement de l'investissement (i) = (g+h)		- 3.584.599,72 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

RESULTATS DE CLOTURE 2023	
Excédent d'exploitation	4.197.027,46 €
Besoin de financement de l'investissement (avec RAR)	- 3.584.599,72 €
Résultat global de clôture	612.427,74 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR BP 2024	
Au compte 1068 (part du résultat d'exploitation affecté recette d'investissement)	4.197.027,46 €
Excédent d'exploitation reporté au chapitre 002 Report à nouveau (recettes)	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Déficit, dépenses)	- 3.377.391,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

D'AFFECTER le résultat de l'exercice 2023 sur le Budget annexe Remontées Mécaniques et Activités touristiques 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR BP 2024	
Au compte 1068 (recettes d'investissement)	4.197.027,46 €
Reporté au chapitre 002 Excédent d'exploitation reporté (recettes d'exploitation)	0,00 €
Reporté au chapitre 001 Déficit d'investissement reporté (dépenses d'investissement)	- 3.377.391,36 €

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-26

VOTE DU BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIKES ET ACTIVITES TOURISTIQUES

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget annexe Remontées Mécaniques et Activités Touristiques 2024 arrêté aux chiffres suivants :

CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y COMPRIS LE 1068)

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	5.147.615,28 €	8.732.215,00 €
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	728.517,36 €	521.309,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3.377.391,36 €	0,00 €

	=	=
Total de la section d'investissement	9.253.524,00 €	9.253.524,00 €
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	5.850.032,00 €	5.850.032,00 €
REPORTS		
Reste à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00 €	0,00 €
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €
	=	=
Total de la section d'exploitation	5.850.032,00 €	5.850.032,00 €
TOTAL DU BUDGET		
	15.103.556,00 €	15.103.556,00 €

Le montant total du budget annexe Remontées Mécaniques et Activités Touristiques 2024, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à **15.103.556,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE les propositions budgétaires présentées en sections d'exploitation et d'investissement ;

REPREND les restes à réaliser de l'exercice 2023.

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12

M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-27

VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DES CHAVANNES

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget annexe Parking Souterrain des Chavannes 2024 arrêté aux chiffres suivants :

CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	114 000,00 €	114 000,00 €
REPORTS		
Reste à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00 €	0,00 €
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €
	=	=
Total de la section d'exploitation	114 000,00 €	114 000,00 €

CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y COMPRIS LE 1068)

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	54 000,00 €	54 000,00 €
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00 €	0,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
	=	=
Total de la section d'investissement	54 000,00 €	54 000,00 €

TOTAL DU BUDGET	168 000,00 €	168 000,00 €
-----------------	--------------	--------------

Le montant total du budget annexe Parking des Chavannes 2024, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à **168 000,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

RETIRE la délibération n°DCM2024-01-07 du 22 janvier 2024.

APPROUVE les propositions budgétaires présentées en sections d'exploitation et d'investissement.

Pour extrait certifié conforme,
 Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
 Simon BERGOEND

Le Maire,
 Henri ANTHONIOZ






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE - LES GETS

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le ONZE MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Le Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 mars 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS : 12

PRESENTS : MMES ET MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, MARTEL Mireille, VINET Philippe, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, MUGNIER Michel, BERGOEND Myriam, DUCRETTET Olivier, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline, HOMINAL Pierre.

ABSENTS EXCUSES: DELECHAT Grégory, DEGOUT Gaël, MUTILLOD Christophe

Nombre de votants : 12
M. BERGOEND Simon est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

DÉLIBÉRATION N° DCM2024-03-28 VOTE DU BUDGET ANNEXE CHAMBRE FUNERAIRE COMMUNALE

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget annexe Chambre funéraire communale 2024 arrêté aux chiffres suivants :

CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y COMPRIS LE 1068)		
	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00 €	0,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
	=	=

Total de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
---	---------------	---------------

CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	10.000,00 €	10.000,00 €

REPORTS

Reste à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00 €	0,00 €
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €

=

=

Total de la section d'exploitation	10.000,00 €	10.000,00 €
---	--------------------	--------------------

TOTAL DU BUDGET	10.000,00 €	10.000,00 €
------------------------	--------------------	--------------------

Le montant total du budget annexe Chambre funéraire communale, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à **10.000,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE les propositions budgétaires présentées en sections d'exploitation et d'investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Aux Gets, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance,
Simon BERGOEND



Le Maire,
Henri ANTHONIOZ

